

## DÉLIBÉRATION

N° CC/DD/150-2021

Cession de  
patrimoine - vente  
notariale interactive  
(VNI) – Ensemble de  
parcelles sises  
départementale n°81  
Amfreville saint  
Amand

### Délégués :

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| En exercice .....               | 68 |
| Présents : .....                | 53 |
| Pouvoirs : .....                | 05 |
| Votants : .....                 | 58 |
| Ne prend pas part au vote ..... | 00 |
| Suffrages exprimés : .....      | 57 |
| Pour .....                      | 57 |
| Contre : .....                  | 00 |
| Abstention : .....              | 00 |
| Non votants : .....             | 01 |

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 027-200066405-20210927-CC\_DD\_150\_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations André HERY, de BOURG-ACHARD, sous la présidence de Vincent MARTIN. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 21 septembre 2021.

### Étaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Bernadette BARAT, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Cédric BROUT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Jérôme DEBUS, Aline DONNET-MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS, Gilbert DOUBET, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Claude GENCE, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Mélanie RIOULT, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, Alain TARDIF, David TAURIN, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Christine VAN-DUFFEL, Maryannick VERDURE, Alain VIVIEN.

### Étaient représentés par leur suppléant :

Martine TIHY est représentée par Patrick LUCAS.

### Pouvoirs :

Laurent DUCHATEAU donne pouvoir à Michaël ONO-DIT-BIOT, Guylène FREVAL donne pouvoir à Jean AUBOURG, Christine HOUEL donne pouvoir à Bertrand PECOT, Denis PIEDNOEL donne pouvoir à Sandrine MENNITI, Françoise PRUNIER donne pouvoir à Joël TEMPERTON.

### Absents/excusés :

Michel DEZELLUS, Véronique DUMINY, Jean-Pierre DENIS, Virginie LUST, Charly NOËL, Mélanie PETIT, Erick POISSON, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Philippe VANHEULE.

### Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### Contexte :

Dans le cadre d'une démarche globale de valorisation du foncier de la Communauté de communes Roumois Seine (CCRS), il vous est proposé de procéder à la vente d'un ensemble de parcelles en nature de terrain à bâtir, dont la CCRS est propriétaire et qui ne présente plus d'intérêt pour l'administration intercommunale.

L'ensemble de parcelles, situé Départementale n°81 AMFREVILLE SAINT AMAND, d'une superficie totale de 10 031 m<sup>2</sup>, est composé de :

- la parcelle cadastrée ZE 137 d'une contenance de 1 600 m<sup>2</sup> de forme longue et étroite ;
- la parcelle cadastrée ZE 138 d'une contenance de 7 792 m<sup>2</sup> de forme rectangulaire ;
- la parcelle cadastrée ZE 140 d'une contenance de 135 m<sup>2</sup> formant une petite bande de terrain ;
- la parcelle cadastrée ZE 141 d'une contenance de 504 m<sup>2</sup> de forme rectangulaire.

Afin de pouvoir vendre cet ensemble au mieux disant, la vente notariale interactive vous est proposée. La présentation de ce procédé vous est jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
Reçu en préfecture le 29/09/2023  
Publié le  
ID : 027-200066405-20230925-CC\_DD\_142\_2023-DE

Il s'agit d'un outil novateur et exclusif du notariat, comparable à une salle des marchés et la procédure est organisée et menée à son terme par un notaire dûment mandaté et selon un délai de mise en vente très court. Les conditions et détails de ce mandat figurent au projet joint en annexe.

Le processus de la vente interactive permet d'obtenir des offres d'achat des biens au prix du marché. Il convient de fixer le prix minimum net vendeur souhaité en se basant sur l'estimation des « domaines ». Les acquéreurs, après inscription et agrément par le notaire, ont la faculté de déposer en ligne leur offre.

A la clôture des « enchères », le notaire présente à la CCRS une ou plusieurs offres. La collectivité accepte une offre, le notaire en informe le candidat retenu et prépare le compromis de vente (vente immobilière).

Une délibération sera présentée lors d'un prochain Conseil pour finaliser la vente et autoriser la signature de l'acte authentique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021  
Reçu en préfecture le 01/10/2021  
Affiché le 01/10/2021  
ID : 027-200066405-20210927-CC\_DD\_150\_2021-DE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété de Personnes Publiques ;  
**Vu** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;  
**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-88 du 16/09/2016 portant sur la création de la Communauté de Communes Roumois Seine, modifié ;  
**Vu** l'arrêté inter préfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Roumois Seine ;  
**Vu** la délibération N° CC/DG/35-2020 et CC/DG/35 BIS-2020 du 15/07/2020, portant élection du président de la Communauté de Communes Roumois Seine ;  
**Vu** l'avis en date du 15 septembre 2021 du service gestion domaniale de la Direction générale des Finances Publiques (Direction de l'immobilier de l'État) annexé au présent projet de délibération ;  
**Considérant** l'intérêt pour la Communauté de Communes Roumois Seine de valoriser son patrimoine ;

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
M. Joël GRAINVILLE n'a pas voté.

➤ **DÉCIDE** de recourir à la vente notariale interactive via la procédure « Immo-Interactif » pour l'ensemble parcelles sis Départementale n°81 AMFREVILLE SAINT AMAND, cadastrées ZE 137, ZE 138, ZE 140 et ZE 141, d'une superficie globale de 10 031 m<sup>2</sup> environ, moyennant une première offre possible à 281 000 euros net vendeur conformément à l'évaluation de la Direction de l'immobilier de l'État en date du 15 septembre 2021,

➤ **DÉCIDE** de mandater à cet effet Maître Edouard MEUNIER-GUTTIN-CLUZEL, notaire associé à ROUEN

➤ **APPROUVE ET AUTORISE** le Président à signer le mandat joint à la présente délibération.

Vincent MARTIN  
Président,

